

Règlement de la bourse aux jeux – Akrojeux 2018

Article 1 - Organisateur

L'association Akrojeux est la structure organisatrice de la bourse aux jeux qui se tiendra dimanche 7 octobre 2018 de 14h à minuit au Blastodice, 52 avenue Honoré Serres, 31000, Toulouse.

Article 2 - Inscription des vendeurs

Pour vendre des jeux, vous devez imprimer, remplir et signer deux exemplaires du formulaire présent sur le site d'Akrojeux (akrojeux.net). Ce formulaire sera à fournir à l'association Akrojeux, lors du dépôt des jeux. Un exemplaire contresigné par l'association vous sera donné comme preuve de dépôt. Toute participation implique l'acceptation du présent règlement par le vendeur. Ne peuvent être vendeurs que des particuliers majeurs.

L'association se réserve le droit de limiter le nombre de jeux à 20 jeux par vendeur.

Article 3 - Dépôt des jeux

Les jeux sont à déposer au Blastodice, 52 Avenue Honoré Serres, 31000, Toulouse, auprès d'un membre du bureau d'Akrojeux. Les plages pour déposer les jeux sont les suivantes :

Mardi 25 septembre 2018, de 20h00 à minuit

Vendredi 28 septembre 2018, de 20h00 à minuit

Mardi 2 octobre 2018, de 20h à minuit

Vendredi 5 octobre 2018, de 20h00 à minuit

Aucun jeu ne sera accepté lors de la bourse aux jeux elle-même.

L'association Akrojeux se réserve le droit de refuser un article qui lui semblerait incompatible avec la tenue de la bourse.

Article 4 – État des jeux

Les jeux de société déposés doivent être en bon état et complets ou jouables ; le prix doit être en euros, prix rond.

Nous ne prenons pas les cartes à collectionner, les jouets, le matériel de puériculture et les journaux, revues, magazines

Article 5 - Participation aux frais

La vente des jeux sera effectuée par des bénévoles d'Akrojeux au prix de vente que vous aurez renseigné préalablement sur le formulaire d'inscription. Il sera prélevé au profit de l'association organisatrice de l'événement une participation de 10% du prix des jeux vendus.

Article 6 - Vente des jeux

La vente des jeux se fera au Blastodice, le dimanche 7 octobre, de 14h00 à minuit.

Les achats devront être réglés en liquide ou par chèque. Le paiement par carte bleue ne sera pas accepté.

Article 7 - Responsabilité

Conformément aux articles L134-1 et suivants du Code du Commerce, en aucun cas, l'association

Akrojeux ne pourra être tenu pour responsable, après la vente d'un jeu incomplet ou défectueux.
Aucun jeu ne sera ni repris ni échangé.

Article 8 - Reprise des jeux invendus

Les vendeurs pourront reprendre les jeux invendus sur présentation de la pièce d'identité du déposant des jeux et suivant la liste des jeux signée lors du dépôt. Les plages pour récupérer les jeux sont les suivantes :

Dimanche 7 octobre 2018, de 20h00 à minuit

Mardi 9 octobre 2018, de 20h00 à minuit

Vendredi 12 octobre 2018, de 20h00 à minuit

Mardi 16 octobre 2018, de 20h à minuit

Vendredi 19 octobre 2018, de 20h00 à minuit

Les jeux non récupérés après la dernière plage horaire seront distribués à des associations ou à des œuvres humanitaires.

Article 9 - Paiement des jeux vendus

Le paiement des ventes se fera par chèque, lors de la reprise des jeux invendus.